

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20200430-2020\_4\_8-DE  
Regu le 12/05/2020

8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2020\_4\_8

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 avril à 14 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en visioconférence, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 23 Avril 2020

Présents : 14

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUOT Joël, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 17

Objet : Avis sur l'état de  
catastrophe sanitaire

**Pouvoirs :**

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle  
Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean  
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur BORRÉDON Richard, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à un courrier du 30 mars 2020 de Madame Bonnefoy, Sénatrice, nous informant de :

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

- La démarche de grands chefs d'entreprises français lançant une pétition afin de demander l'état de catastrophe naturelle dans le but de permettre aux commerces d'être indemnisés par leurs assurances.

La Fédération Française des assurances a annoncé débloquer 200 millions d'euros pour le fonds de solidarité pour les entreprises, ce qui est un premier pas.

- Sa démarche auprès de Monsieur le Premier Ministre le sollicitant pour un avis de déclaration de catastrophe sanitaire.

Il est proposé qu'en plus des efforts de solidarité fait par l'Etat, les collectivités et le secteur bancaire, le secteur assurantiel prennent toute sa place et de déclarer un état de catastrophe sanitaire afin que les entreprises soient indemnisées par leur assurance en fonction de leurs pertes.

Il en va de la pérennité de nombreux commerces, notamment dans l'hôtellerie et la restauration. Les assureurs doivent insérer dans leurs contrats avec les entreprises une clause concernant ce type de catastrophe sanitaire afin de les accompagner.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 30/04/2020, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le



AR PREFECTURE

016-2116 02362-20200430-2020\_4\_8-DE  
Recu 1e 12/05/2020

